Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Besançon

RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

S/C Mesdames et Messieurs les IEN
S/C Madame et Messieurs les Inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services départementaux de l'Education nationale de la Haute-Saône, du Doubs, du Jura et du Territoire de Belfort

Besançon, le 15 mai 2017

Rectorat

Délégation Académique à l'Action Culturelle

Mél
ce.ac@ac-besancon.fr

J.M. CANIARD
IA-IPR
Education musicale
Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle

Mél.
jean-marie.caniard
@ac-besancon.fr

Dossier suivi par
Stéphanie BARBIER

Téléphone
03 81 65 74 04
Fax
03 81 65 74 07

10, rue de la Convention
25030 Besançon cedex

Depuis plus de 60 ans, des œuvres d'art ont été installées dans les écoles et les établissements scolaires au titre de l'obligation de décoration des constructions publiques appelée « le 1% artistique ».

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) et le ministère de la culture et de la communication (MCC) ont décidé dans le cadre de projets visant à développer l'éducation artistique et culturelle et à faciliter l'accès de tous les jeunes à l'art et à la culture de reconduire les « Journées du 1% artistique » en 2017.

Ces journées auront lieu du 16 au 22 septembre 2017 et s'inscriront dans le cadre des 34èmes « Journées européennes du patrimoine » (les 16 et 17 septembre prochains). Elles seront l'occasion de valoriser ces œuvres d'art créées pour vos établissements et prendront la forme de « portes ouvertes ».

Sur le thème « Jeunesse et Patrimoine», ces journées permettront aux élèves et à leurs familles de découvrir autrement des œuvres d'art présentes dans leur environnement quotidien. Des actions de médiation des œuvres effectuées par les élèves et les professeurs avec l'appui éventuel de structures culturelles partenaires sont à encourager. Ces médiations seront organisées à l'initiative des équipes pédagogiques et pourront revêtir des formes variées (parcours autour des œuvres, expositions, réalisations des élèves, etc.). Je vous remercie de bien vouloir me faire connaître votre participation à ce dispositif en remplissant la fiche d'inscription jointe pour **le 12 juin 2017** et en la renvoyant à l'adresse de la DAAC du rectorat ce.ac@ac-besancon.fr.

Je vous adresse mes vifs encouragements.

Jean-Marie CANIARD
IA-IPR Education musicale et chant choral
Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle

Pièces jointes :

- Document Eduscol
- Fiche d'inscription